

# COMMUNE de PORT-BRILLET

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil VINGT-et-UN, le 11 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Port-Brillet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Paul Garry, sous la présidence de Monsieur ROBIN Fabien, Maire.

**Présents** : M. ROBIN, M. COMER, Mme POUTEAU, M. RUBIN, Mme GASTINEAU, M. FOURNIER, Mme QUINTON, ~~Mme MASSICOT~~, M. LEFEVRE (arrivé 20h30), Mme BOUVIER, Mme BRANEYRE, M. ROCHER, Mme DUVAL, ~~Mme RABAUX, M. DESCOL~~, M. ALLUSSE, Mme TRIQUET-BLIN, Mme LAMRHARI, et M. PIRON.

**Excusés** :

Mme RABAUX – procuration à M. ROBIN

M. DESCOL – Mme MASSICOT

**Secrétaire de Séance** : M. PIRON

### Approbation du compte-rendu du 11 mars 2021

**Avant la lecture de l'ordre du jour, présentation par M. Berrou, Maire du Bourgneuf- la- Forêt et membre du COPIL, du projet de schéma de mutualisation 2021-2026 de Laval Agglomération :**

- Différence entre mutualisation et transfert de compétences ;
- Etat des lieux (groupements de commandes existants...);
- Objectifs de la mutualisation et attentes des communes.
- Echanges avec les conseillers municipaux
- Questionnaire de mutualisation : fixation d'une réunion le 31 mars afin de consigner les attentes des élus.

➤ Rappel du calendrier des commissions municipales et extra-municipales. Mme Lamrhari souhaiterait que ce calendrier soit communiqué en début de trimestre afin que chacun puisse s'organiser. M. Robin en prend note. M. Piron souhaiterait plutôt une invitation via outlook.

### VOTE DES SUBVENTIONS AUX ECOLES

#### (DCM 23-2021)

Madame GASTINEAU propose à l'assemblée d'allouer les subventions suivantes aux écoles pour l'année 2021:

Ecole la Souris Verte	Montant/enfant	Nombre d'enfants	Montant en €
Activité éveil	20 €	64	1 280 €

Ecole le Chat Perché	Montant/enfant	Nombre d'enfants	Montant en €
Activité éveil	20 €	123	2 460 €
Livres bibliothèque			500 €
Activité éveil ULIS	40 €	10	400 €
Classe transplantée			pas de voyage en 2021
Jeux de cour			390 €

*Pour mémoire :*

Pass'sport Ecole	Montant/enfant	Nombre d'enfants	Montant en €
	1 €	200	200 €

**Vote : unanimité POUR**

A la question des élus concernant l'octroi d'une subvention pour l'acquisition de jeux de cour pour l'école élémentaire et pas pour la maternelle, Mme Gastineau précise que les tricycles et vélos destinés aux plus petits sont directement financés par la Commune.

M. Robin informe que, lors d'une prochaine séance, le Conseil Municipal devra statuer sur deux demandes de subventions supplémentaires : AidADom et association des fondeurs.

### DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA REGION

#### (DCM 24-2021)

Monsieur le Maire rappelle qu'il dispose d'une délégation pour déposer des demandes de subventions, à condition que les projets aient été validés au préalable par l'assemblée.

Dans ce cadre, il détaille les projets susceptibles d'être cofinancés par la Région au titre des programmes suivants :

- **Relance Investissement Communal** : mise en accessibilité du local du SIAEP, travaux de voirie et curage de fossés, travaux en régie des vestiaires de football, acquisitions foncières ;  
➤ *taux d'intervention de 20% maximum du coût avec un plafond de 75 000 € ; cumul possible des projets.*
- **Aide régionale aux projets de logements locatifs communaux et/ou intercommunaux** : 1-3 rue de la Mairie ;  
➤ *taux d'intervention de 30% plafonné à 200 000 € par opération ; aide en lien avec le Pacte de ruralité soumise à un gain énergétique d'au moins 40%.*
- **Fonds de reconquête des centres villes, des villes moyennes et des centres bourgs** : médiathèque ; opération de déconstruction et reconstruction rue de l'ancienne Poste.
- ➤ *taux d'intervention de 30% pour les études avec un plafond à 20 000 € et de 30% pour les travaux avec un plafond à 200 000 €.*

**Vote : unanimité POUR**

Devant le nombre de projets, M. Piron souligne l'importance de rester attentif à l'équilibre budgétaire. M. Robin en est pleinement conscient et répond que des arbitrages seront à réaliser.

\*\*\*\*\*

M. Morin comptable de la collectivité, présente aux conseillers municipaux les comptes de gestion et d'administratif. La gestion budgétaire est saine et la capacité d'autofinancement stable. A noter, le versement en section de fonctionnement d'une attribution exceptionnelle de 57 200 € consécutive au transfert de compétences (versement unique).

Cependant, M. Robin appelle à la prudence car les recettes de fonctionnement devraient baisser en 2022 : baisse de la dotation de solidarité communautaire du fait de la diminution des richesses économiques de Laval Agglomération (crise sanitaire).

### APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

#### (DCM 25-2021)

Après s'être fait présenter les budgets 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs et les créances à recouvrer ; le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser, à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

Le Conseil Municipal **DECLARE** que les comptes de gestion du budget général et du budget du lotissement de la Peltrie, dressés pour l'exercice 2020, par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

**Vote : Unanimité POUR**

### APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS

#### (DCM 26-2021)

Après présentation des comptes administratifs de la Commune et du lotissement de la Peltrie, Monsieur le Maire se retire de la salle, et ne prend pas part au vote :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, statue sur l'ensemble des comptes administratifs de l'exercice écoulé et arrête les résultats de clôture suivants :

**Budget Commune :**

	dépenses	recettes	Solde d'exécution	Report N-1	Résultat de clôture 2020
fonctionnement	1 547 332,03 €	1 782 890,18 €	+235 558,15 €	+275 921,06 €	+511 479,21 €
investissement	568 600,35 €	732 129,96 €	+163 529,61 €	-266 459,07 €	- 102 929,46 €

**Budget la Peltrie :**

	dépenses	recettes	Solde d'exécution	Report N-1	Résultat de clôture 2020
fonctionnement	341 881,44 €	356 165,44 €	14 284,00 €	83 525,37 €	97 809,37 €
investissement	323 493,55 €	332 074,00 €	8 580,45 €	-106 389,77 €	- 97 809,32 €

**Vote : Unanimité POUR**

**HORAIRES ECLAIRAGE PUBLIC**

**(DCM 27-2021)**

Mme Pouteau fait part aux conseillers municipaux des choix retenus par la commission voirie-réseaux concernant l'éclairage public. Un débat s'organise au sein de l'assemblée, d'aucuns souhaitant étendre l'éclairage public sur l'ensemble du territoire afin de diminuer l'impact environnemental et la pollution visuelle, d'autres mettant en avant la sécurité et préférant étendre les zones d'éclairage permanent.

Les échanges étant clos, Monsieur le Maire soumet au vote la proposition suivante :

- Coupure de l'éclairage public sur tout le territoire communal du dimanche au jeudi de 23h à 6h ;
- Maintien de l'éclairage public la nuit les vendredis et samedis : rue des Forges et chaussée de la Poulardière (abords du passage à niveau). Pour les autres rues, l'éclairage sera interrompu entre 23h et 6h.

**Vote : 13 Pour, 4 abstentions**

*Ces informations seront transmises à TEM 53 pour la programmation des horloges, sous réserve de la faisabilité technique (précision de M. Lefèvre).*

**QUESTIONS DIVERSES :**

- **M. Rubin :**

- Partage du lien du site internet sur Alfresco
- Évocation du projet de Léa Viémont, de proposer une séance de cinéma en plein air au mois de juillet par l'intermédiaire d'Atmosphères 53. M. Rubin lui a conseillé de se rapprocher d'une association locale pour le portage du projet dont le coût serait supporté par la Commune ;

Les élus, dans leur ensemble, soulignent la démarche de la jeune fille, mais également les incertitudes liées à la faisabilité du projet : nécessité de recueillir des autorisations préfectorales préalables, consignes sanitaires, nécessité de prévoir un repli en intérieur en cas d'intempéries. Un avis favorable sous conditions (cf.supra) est donné pour le projet ;

• Dans le cadre de sa formation « designer web », demande de stage non rémunéré de M. Allusse à la mairie : avis favorable ;

- **M. Comer :** le projet de création du Conseil Municipal des enfants avance rapidement : la charte est réalisée, le règlement intérieur également. Les enfants du CP au CM2 seraient concernés. Une rencontre est à prévoir prochainement avec les enseignants. La mise en application est prévue au mois de septembre 2021.

- **Mme Pouteau :** retour sur les préconisations du CEREMA concernant la sécurité aux abords du passage à niveau. Les points à améliorer sont les suivants : déplacements du passage piétons, déplacement du panneau lumineux et condamnation de certaines places de stationnement afin d'améliorer la visibilité aux abords du PN, acquisitions de panneaux. M. Robin précise qu'il est important que la Commune réponde à

ces demandes qui sont récurrentes depuis plusieurs années, même si certains aménagements semblent excessifs.

Concernant les travaux en cours, la garderie devrait être livrée fin mars et le chantier des vestiaires de football terminé à cette même échéance.

- **Mme Gastineau** : le P.E.D.T rédigé par les membres de la commission scolaire est en phase de relecture.
- **M. Robin** - Petites Villes de Demain : la convention d'adhésion sera présentée au Conseil Communautaire du 12 avril 2021. Des précisions quant à sa rédaction seront apportées par M. le sous-préfet lors de sa venue en mairie le 18 mars prochain. Le recrutement d'un chef de projet et son financement seront également abordés lors de cette rencontre.
- En fin de séance, Mme Triquet interpelle M. Robin sur la réfection des trottoirs et des voiries. M. Robin lui répond que ces travaux sont programmés mais cela nécessite au préalable la réfection des réseaux et l'approbation du nouveau plan de circulation. Par conséquent, un début des travaux avant 2023 semble irréalisable.

**FIN DE LA SEANCE A 23h50**

**Le Maire,  
Fabien ROBIN**